



Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

Sous-rubrique: Décision

Date de publication: SHAB - 21.09.2018

Numéro de publication: BH07-000000039

Canton: JU

Entité de publication:

Registre du commerce du canton du Jura, Rue de la Justice 2,
2800 Delémont

Décision en vertu des art. 152 et 153 ORC, Laurent Voireuchon

Laurent Voireuchon
Lauchière 125
2905 Courtedoux

Le Château
2900 Porrentruy

Contexte:

Le Registre du commerce du canton du Jura rend la décision suivante à l'encontre de la société "Laurent Voireuchon", à Courtedoux (CHE-113.833.518), à la suite de la sommation intervenue le 20.06.2018 dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce et restée sans suite:

Décision:

1. l'entreprise individuelle est radiée d'office, conformément à l'art. 153b ORC;
2. il n'est perçu aucun émolument;
3. aucune amende d'ordre n'est prononcée

Organe décisionnel:

Registre du commerce du canton du Jura
Rue de la Justice 2
2800 Delémont

En vertu de l'art. 165 ORC, cette décision peut faire l'objet d'un recours déposé auprès du point de contact dans le délai indiqué. Le recours doit contenir une requête et un motif. Le recourant doit joindre à son acte la décision attaquée ou la désigner clairement. Les moyens de preuve doivent être indiqués ou joints.

Délai : 30 jour(s)

Fin du délai: 21.10.2018

Point de contact:

Tribunal cantonal
Cour civile